



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira
à la Salle des Associations en séance ordinaire le :

Lundi 3 juillet 2023 A 20 H00

A LA SALLE DES ASSOCIATIONS

ORDRE DU JOUR

- 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- DCM N°2023 -58 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 juin 2023
- 3- DECISIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS
- 4- DELIBERATIONS
 - 4-1) DCM 2023- 59 : BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE 2 – DEPENSES INVESTISSEMENT
 - 4-2) DCM 2023- 60 : REGLEMENT CANTINE - MODIFICATION
 - 4-3) DCM 2023- 61 : AVIS CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PRESENTEE PAR LE GAEC DE L'OLIVIER EN VUE DE L'AUGMENTATION D'EFFECTIF DE L'ELEVAGE BOVIN SITUE AU LIEU-DIT "Le clos de l'olivier" A SONZAY POUR ATTEINDRE 201 VACHES LAITIERES
- 5- QUESTIONS DIVERSES A AJOUTER
- 6- RAPPEL DES DATES DES PROCHAINES REUNIONS



**PROCES VERBAL
A LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03/07/2023

Convocation

Date de la convocation : 29/06/2023

Date de l'affichage convocation : 29/06/2023

Acte rendu exécutoire

Publiée le : 10/07/2023

Rendu exécutoire le : 10/07/2023

Nombres de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total votants : 13

L'an deux mil vingt-trois le 3 JUILLET 2023, le Conseil Municipal de la commune de SONZAY, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 JUIN 2023, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations, en session ordinaire du mois de JUILLET sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERNEAU, Maire.

Etaient présents :

Nom prénom		
ARRAULT Frédéric	Conseiller Municipal	Présent
BOILEAU Agnès	Conseillère Municipale	Présente
DEGOUSSE Huguette	Conseillère Municipale	Présente
GAYEN Alexandre	Conseiller Municipal	Présent
GOUMON Isabelle	2ème Ajointe	Présente
GUIGNARD Jean-Pierre	1er Ajoint	Présent
HAUSTETE Thibaut	Conseiller Municipal délégué	Présent
PERROTIN Bernard	Conseiller Municipal délégué	Présent
TRUSSON Anne-Lise	Conseillère Municipale	Présente
VERGNOLLE Sylvain	3ème Ajoint	Présent
VERNEAU Jean-Pierre	Maire	Présent

Etaient excusés, absents, Pouvoirs :

Nom prénom	
LEDEUIL Gilbert	Excusé
FRANCINEAU Delphine	Donne pouvoir à Alexandre GAYEN
CARIS Rozenn	Donne pouvoir à Anne Lise TRUSSON
CARACCI Joelle	Excusée



1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Thibaut HAUSTETE conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

2- DCM N°2023-58 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12JUN 2023 (Annexe 1)

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal du 12 JUILLET 2023 et les remarques éventuelles, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Résultat du vote :

Pour : 11 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

3- DECISIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-28 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu les arrêtés n° A2021-24 et 2022-03 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,

Vu les arrêtés n°A2020-24 et A2020-25 portant délégations de fonctions et de signatures aux conseillers municipaux délégués,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire et des adjoints en vertu de leurs délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

COMMANDE PUBLIQUE					
2023-078	08/06/2023	JPV	Ordinateur portable	AMS INFORMATIQUE	1 755,48 €
2023-079	13/06/2023	JPV	Réparation vanne hydrant taraudée	DEBERNARD SAS	523,99 €
2023-080	16/06/2023	SG	Chaussures basse T40	PROTECT'HOMS	51,92 €
2023-081	19/06/2023	SG	Fournitures d'entretien pour les ATSEMS	FICHOT	926,92 €
2023-082	23/06/2023	JPV	Installation d'un réservoir haut avec flotteur dans toilettes groupe scolaire	PCLR	1 259,40 €
2023-083	23/06/2023	JPV	Fourniture et pose d'un moteur pour store enrouleur au groupe scolaire	STORNET	571,08 €
2023-084	23/06/2023	JPV	Installation d'une commande éclairage à la salle des fêtes	SANCLOU	368,40 €
2023-087	29/06/2023		Rosier pour départ enseignante	VERT TIGE	55,00 €
2023-088	29/06/2023	JPG	Engrais	TOURAINNE ESPACES VERTS	141,98 €
2023-089	29/06/2023	JPG	Location armoire de chantier	KILOUTOU	162,62 €

CIMETIERE				
N°	Date de signature	Signataire	Type de concession	Montant
2023-85	23/06/2023	JPV	Renouvellement concession cinquantenaire - A 416 (2m ²)	238,10 € - P
2023-86	23/06/2023	JPV	Attribution concession - régularisation de superficie - A 416 (1,41 m ²)	167,86 € - P

4- DELIBERATIONS

FINANCE

4-1)DCM 2023-59 – BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE 2 – DEPENSES INVESTISSEMENT

Vu le code des collectivités territoriales

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des réajustements sur le budget principal 60600 afin

- De régulariser les dépenses d'investissement et notamment l'achat du vidéo projecteur et des calculatrices

Vu le budget primitif 2023 du budget principal 60600

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **AURORISE** Monsieur Le Maire à procéder sur le budget principal 60600 à des mouvements de crédits s'équilibrant en dépense et recettes, constituant la décision modificative N°2 suivante :

Budget Principal 60600 - Virement de crédit 2 - Investissement

Chapitre	Article	Opération	Libellé/motifs	Dépense en €	Recettes en €
21	21841		Matériel de bureau et mobilier scolaire	684,00 €	
21	2188		Concessions et droits similaires	325,00 €	
21	2117		Bois et forêts	- 1 009,00 €	
			Total	- €	- €

Résultat du vote :

Pour : 11 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés**

ENFANCE JEUNESSE

4-3) MODIFICATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Sans objet

4-4) DCM 2023-60 – AVIS CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PRESENTEE PAR LE GAEC DE L'OLIVIER EN VUE DE L'AUGMENTATION D'EFFECTIF DE L'ELEVAGE BOVIN SITUE AU LIEU-DIT "Le clos de l'olivier" A SONZAY POUR ATTEINDRE 201 VACHES LAITIERES

Le GAEC de l'Olivier a effectué une demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement en vue de l'augmentation



d'effectif de son élevage bovin situé au lieu-dit « le clos de l'olivier » à Sonzay pour atteindre 201 vaches laitières (150 actuellement)

En conséquence, par arrêté Monsieur le Préfet a ouvert une consultation du public du Mardi 27 juin 8h30 au mardi 25 juillet 2023 12h00 inclus. Conformément aux dispositions de l'article L512-7-3 du Code de l'Environnement, il invite le Conseil Municipal à donner un avis sur cette demande.

Ce rapport a pour objet de vous présenter les principaux impacts induits par cette activité. Ils sont détaillés dans le dossier de demande d'enregistrement consultable tout au long de la consultation du public en mairie de Sonzay.

1.- Présentation de l'établissement

Le site du GAEC CLOS D'OLIVIER est composé de différents bâtiments :

- ✓ Une maison d'habitation ainsi que des dépendances,
- ✓ Deux stabulations pour le troupeau de vaches laitières :
 - Une stabulation pour les vaches laitières, d'une surface de 2789 m², où les vaches laitières sont logées en logettes avec aire d'exercice, associée à trois robots de traite,
 - Une seconde stabulation d'une surface de 2135 m², pour le logement des vaches taries en logettes avec aire d'exercice, ainsi que pour les jeunes et génisses en aire paillée intégrale; un troisième bâtiment dans le prolongement permet de loger les veaux et génisses les plus jeunes
 - Trois hangars de stockage paille et fourrage, ainsi qu'un quatrième en cours de construction pour le matériel (porté par la SAS SUN FOREST ENR), ainsi qu'un atelier,
 - Neuf silos de stockage pour l'ensilage d'une surface totale de 2950 m², équipés de regard permettant de capter les jus d'ensilage éventuels,
 - Une fumière bétonnée non couverte d'une surface de 350 m², ainsi qu'une pré-fosse de stockage couverte pour le lisier et les effluents liquides de 4 m³, et une pré-fosse de stockage sous le caillebotis des vaches laitières d'un volume de 1300 m³,
 - Divers équipements : une réserve incendie de 120 m³, une plateforme de lavage de 112 m².

Adjacente au GAEC, la SAS ALPHA CLOS, est une unité de méthanisation installée en 2017 et destinée à recevoir et valoriser les effluents d'élevage du GAEC. Cette exploitation s'inscrit dans une démarche de transition énergétique. La SAS est constituée de :

- ✓ Un digesteur en béton d'un volume total de 1499 m³
- ✓ Un post-digesteur en béton, d'un volume total de 1166 m³
- ✓ Une fosse en béton circulaire couverte d'un volume total de 3695 m³ permettant de stocker le digestat liquide,
- ✓ Une plateforme de stockage bétonnée équipée de 3 murs, d'une surface de 840 m², pour stocker le digestat solide, provenant du séparateur de phase qui reçoit le digestat brut. Le propriétaire a le projet de couvrir une partie de cette plateforme

par un hangar de stockage de 432 m², conformément à la réglementation des installations classées pour la rubrique 2781. Une demande de permis de construire sera prochainement déposée en mairie par la SAS

- ✓ Deux locaux techniques de co-génération,
- ✓ Un local technique pour la génératrice,
- ✓ Une torchère.

2.- Présentation du projet

Le projet des associés du GAEC consiste à améliorer le confort et le bien-être des animaux sur l'exploitation en réalisant des aménagements dans les stabulations existantes.

En effet, aujourd'hui, le nombre de vaches laitières à la traite dans la stabulation équipée de logettes et de deux robots de traite, est légèrement supérieur à la capacité du bâtiment et aux nombres de places de logettes.

Par ailleurs, la seconde stabulation qui accueille des vaches laitières également et un robot de traite, est aujourd'hui aménagée avec une aire paillée et une marche d'auge. La surface mais aussi les conditions sanitaires pour les animaux ne sont pas optimales et nécessitent d'être améliorées. Afin de pouvoir accueillir l'ensemble des animaux, l'installation de logettes est nécessaire.

Ainsi, aucune nouvelle construction ne sera nécessaire, mais uniquement des aménagements intérieurs dans un bâtiment qui abrite déjà des animaux :

- ✓ Aménagement de la stabulation des vaches laitières actuellement en aire paillée, avec des logettes qui seront gérées sous forme de fumier (très mou),
- ✓ Réduction de l'effectif dans la stabulation des vaches laitières, au niveau des logettes existantes.

L'eau utilisée pour l'abreuvement des animaux proviendra du forage existant sur le site ou du réseau public. Le GAEC CLOS D'OLIVIER souhaite régulariser son forage d'abreuvement créé en juillet 2008. Les besoins de cet ouvrage sont d'environ 15 000 m³ /an pour un débit de 5,5 m³ /h captés dans la nappe du Cénomaniens.

Un dossier de déclaration a donc été réalisé par le bureau d'études HydroGéologues Conseil de Monts, et déposé à la DDT 37.


Par ailleurs, une demande d'examen au cas par cas a été réalisé auprès de la DREAL, pour le forage d'irrigation et d'abreuvement, qui a répondu que le projet de forage d'irrigation n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Les prescriptions de l'arrêté d'enregistrement rubrique 2101-2b de la nomenclature ICPE-Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement - sont applicables à l'installation.

3.- Impact sur l'environnement et gestion des risques

Les principaux impacts de l'activité sur l'environnement sera occasionné par :

- Bruits et trafic routier Art. 32
- Odeurs Art. 31

- 
- Epandage Note sur le plan d'épandage - PJ9
 - Gestion des déchets Art. 33 et 34
 - Intégration paysagère de l'unité Art. 6

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L512-7 à L512-7-7,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 26 mai 2023,

CONSIDERANT que le GAEC de l'Olivier a effectué une demande d'enregistrement en vue de l'augmentation d'effectif de son élevage bovin situé au lieu-dit « le clos de l'olivier » à Sonzay pour atteindre 201 vaches laitières (150 actuellement)

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la consultation du public prescrite par le préfet et se déroulant du 27 juin au 25 juillet 2023 inclus,

Monsieur Le Maire demande si les élus souhaitent voter à bulletin secret. L'ensemble des membres est favorable à un vote à bulletin secret. Conformément à l'article L2121-21 du CGCT un tiers des membres présents le réclame

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés**

- **DECIDE** d'émettre un avis défavorable à la requête du GAEC DE L'OLIVIER

Résultat du vote :

Pour : 2

Contre : 10

Abstention : 1

Ce procès-verbal est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés**

5- QUESTIONS DIVERSES.

- **S.VERGNOLLE – COMMISSION COMMUNICATION** : fête de la musique – Très bon retour 1^{er} groupe moins apprécié que le second groupe
Lundi 10 juillet soir : pot avec l'ensemble des participants de la fête de la musique et notamment avec les commerçants et les élus – un point sera effectué
- **T.HAUSTETE – COMMISSION RESEAUX**: une nouvelle sollicitation concernant l'interconnexion sera effectuée auprès de la commune de Neuillé-Pont-Pierre car POLAXIS a un besoin supplémentaire pour l'installation d'une nouvelle entreprise. La commune va envoyer une nouvelle demande avec les besoins en débit. Les canalisations en place sont en bonne état. Les dossiers de subvention seront montés par la maîtrise d'œuvre.
- **JP GUIGNARD – COMMISSION URBANISME** : ZA la grange – viabilisation à prévoir - le prépiquetage a été réalisé – Attente devis pour le parking – Les devis de viabilisation seront demandés à STGS pour l'eau et l'assainissement-
- **Monsieur VERNEAU** indique que la société restaupal a été retenue pour assurer la prestation de préparation des repas de la cantine scolaire à compter du 4 septembre 2023

- **S.VERGNOLLE – COMMISSION ENVIRONNEMENT** Les chemins de randonnées seront inaugurés par la Communauté de communes Gâtine Racan, la date reste à définir–

6- **PROCHAINES REUNIONS.**

Toutes commissions : 4 septembre 2023

Conseil municipal : 11 septembre 2023

La séance est levée à 20h45



Les membres du Conseil Municipal présents lors de la séance du 3 juillet 2023 approuvent le procès-verbal et l'exactitude des délibérations qui y figurent

Jean-Pierre VERNEAU	Maire	
Jean-Pierre GUIGNARD	1 ^{er} adjoint	
Isabelle GOUMON	2 ^{ème} adjointe	
Sylvain VERGNOLLE	3 ^{ème} adjoint	
Frédéric ARRAULT	Conseiller Municipal	
Agnès BOILEAU	Conseillère Municipale	
Rozenn CARIS	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Anne-Lise TRUSSON
Joëlle CARACCI	Conseillère Municipale	Excusée
Huguette DEGOUSSE	Conseillère Municipale	
Delphine FRANCINEAU	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Alexandre GAYEN
Alexandre GAYEN	Conseiller Municipal	
Thibaut HAUSTETE	Conseiller Municipal	
Gilbert LEDEUIL	Conseiller Municipal	Excusé
Bernard PERROTIN	Conseiller Municipal	
Anne-Lise TRUSSON	Conseillère Municipale	